

**SYNTHESE DU BUDGET PRIMITIF 2018**  
**DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER**

Cette annexe est produite conformément à l'article L3313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif(...) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »

Ce budget primitif 2018, le troisième de la mandature, s'inscrit dans :

> un **contexte économique et financier** extrêmement tendu, impactant fortement le fonctionnement des départements, nécessitant une capacité d'adaptation inéluctable et des efforts de gestion toujours conséquents pour préserver les capacités financières de notre Collectivité.

> un **contexte institutionnel** en pleine évolution, encadrant les marges de manœuvre des collectivités et réduisant leur libre administration par de nouvelles règles imposées dans le cadre d'une relation contractuelle à engager avec l'État au travers d'un « Pacte Financier » négocié avec le Préfet, destiné à contenir l'évolution des dépenses en tenant compte de critères spécifiques, du contexte et des efforts déjà entrepris localement.

Une contribution active des collectivités aux enjeux de maîtrise des dépenses publiques à hauteur de 3 milliards d'euros est demandée sur la mandature. Sont mises en place des **mesures incitatives à la contractualisation** et des **mécanismes de reprises financières** sur les dotations, décidés en Conférence Nationale des Territoires. L'absence de financement pérenne des Allocations Individuelles de Solidarité, l'impact de nouvelles normes et l'accumulation de mesures financières insidieuses exercent une pression d'autant plus forte sur le budget départemental qu'elles incitent à redoubler de vigilance.

Néanmoins, l'Exécutif Départemental entend **garder son « cap »** en mettant tout en œuvre pour assumer son rôle de chef de file des solidarités humaines et territoriales, honorer nos engagements prioritaires pour l'action publique départementale afin de permettre à l'institution d'être le partenaire de proximité privilégié au service des populations et des territoires.

En poursuivant une gestion budgétaire raisonnée, notre Collectivité doit rester un véritable **animateur, acteur du changement**, et pérenniser la dynamique positive insufflée, en renforçant sa démarche d'aménagement, d'animation territoriale, et en continuant à structurer sa politique d'attractivité du territoire pour une politique d'investissements ambitieuse.

La **stratégie pluriannuelle d'investissements** sera poursuivie. 52,41M€ d'investissements sont prévus sur 2018 dont une nouvelle hausse prévue au titre du budget principal, passant de 51,95M€ en 2017 à 52,02M€ en 2018, permettant d'améliorer la qualité de vie des habitants du Cher, soutenir nos partenaires selon les particularités et besoins du territoire et tenir les projets départementaux sur lesquels nous nous sommes engagés en préservant nos équilibres financiers.

Par ailleurs, malgré cette contrainte toujours plus marquée et des recettes atones sur 2018, le Département se refuse d'actionner le levier fiscal en 2018 pour ne pas impacter une nouvelle fois les foyers au niveau de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le Département entend œuvrer sur de nombreux chantiers structurants veillant au respect des obligations réglementaires, à une mutualisation concertée dans des secteurs stratégiques et supports, à la modernisation et l'accessibilité des services aux publics et à une dynamique d'animation et d'attractivité territoriale accentuée :

> Le **territoire** : mise en œuvre opérationnelle de la politique d'aménagement du territoire (poursuite des aides aux communes, des contrats de territoire pour optimiser le maillage territorial autour des pôles de centralité et d'équilibre), montée en puissance de Cher Ingénierie de Territoires, poursuite des contrats culturels de territoires, gestion optimisée des sites touristiques via la société publique locale, valorisation des sites culturels, renforcement des projets existants sur la couverture et l'accessibilité des services,

> Les **infrastructures** : poursuite de la rocade Nord-ouest, aménagement numérique du territoire, étude sur le second échangeur autoroutier, amélioration des dessertes, sécurisation du patrimoine routier et des ouvrages,

> L'**enseignement et la jeunesse** : création d'une nouvelle politique sectorielle jeunesse où le Département sera fédérateur, poursuite des travaux sur l'extension de l'INSA, et du pôle de formations sanitaires et sociales, gestion active du patrimoine à travers les restructurations, conservations, mises en sécurité et accessibilité des bâtiments scolaires notamment la réhabilitation du collège de Sancerre,

> Le **secteur social et médico-social** : poursuite d'actions menées pour faire participer les personnes fragilisées à la vie sociale, accompagnement renforcé avec la réinsertion vers l'emploi des bénéficiaires du RSA, prise en charge des mineurs non accompagnés, couverture territoriale sur le maintien à domicile avec la création de résidences seniors domotisées, mise en place d'un pôle parentalité petite enfance, poursuite des actions d'accompagnement social sur l'habitat et le logement, approfondissement de partenariats sur des actions ciblées,

> **Les ressources** : poursuite des actions menées dans le cadre du plan d'optimisation et d'organisation des services départementaux, réunification effective des services aux Pyramides et mutualisations envisagées dans le cadre des réorganisations menées, mise en conformité réglementaire des outils et process concernés par la dématérialisation.

Les chiffres importants du budget primitif 2018 :

**\* Concernant la section de fonctionnement :**

- Les recettes :

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent au BP2018 à 333,7 M€ contre 346,6 M€ au BP2017, baissant de -4% (-1% en neutralisant le transfert à la région de la compétence transport).

Ces recettes se composent principalement des contributions directes pour 88 M€ soit 26% (foncier bâti, CVAE, IFR), des ressources institutionnelles pour 73 M€ soit 22% (dotations de l'État), de la compensation des Allocations Individuelles de Solidarité pour 48 M€ soit 14%, et de la fiscalité reversée pour 23 M€ soit 7% avec notamment les fonds de péréquation.

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties restera inchangé par rapport à 2017 soit 19,72%.

- Les dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent au BP2018 à 310 M€ contre 321 M€ soit une baisse de -3,4%, ou de -0,4% en neutralisant le transfert de la compétence transport à la région.

Les dépenses sociales pèsent toujours lourdement sur le budget départemental sur 2018 avec près de 184 M€ soit plus de 59% du budget, alors que les dépenses liées aux seuls moyens généraux ont été fortement rationalisées et pèsent moins de 7% du budget.

**\* Concernant la section d'investissement :**

- Les recettes :

Les recettes d'investissement hors dette s'élèvent à 15,63 M€ au BP2018 contre 16,3 M€ au BP2017, dont la moitié provenant de dotations (7,8 M€), 3,7 M€ de subventions et 2,7 M€ de cessions.

- les dépenses :

Le Département compte investir 52,02 M€ sur le périmètre du budget principal avec 25% en subventions et 75% en dépenses d'équipements, avec les priorités suivantes :

> les **investissements patrimoniaux** (routes, collèges, informatique,...) nécessaires au maintien du patrimoine existant à hauteur de **19,9 M€** contre 18,7 M€ au BP2017

> les **interventions en investissement** liées aux subventions versées à des tiers pour le financement des projets de **13,6 M€** (dont 5 M€ d'aides aux communes) contre 12,2 M€ au BP2017

> les **projets structurants** nécessaires au développement du département à hauteur de **18,5M€** concernant les routes, les bâtiments, l'éducation, l'enseignement supérieur, le tourisme et la culture (poursuite de la rocade Nord-Ouest, des travaux Pyramides, la réhabilitation du collège de Sancerre, INSA, Noirlac, les travaux d'optimisation patrimoniale,...)

**\*Concernant la dette :**

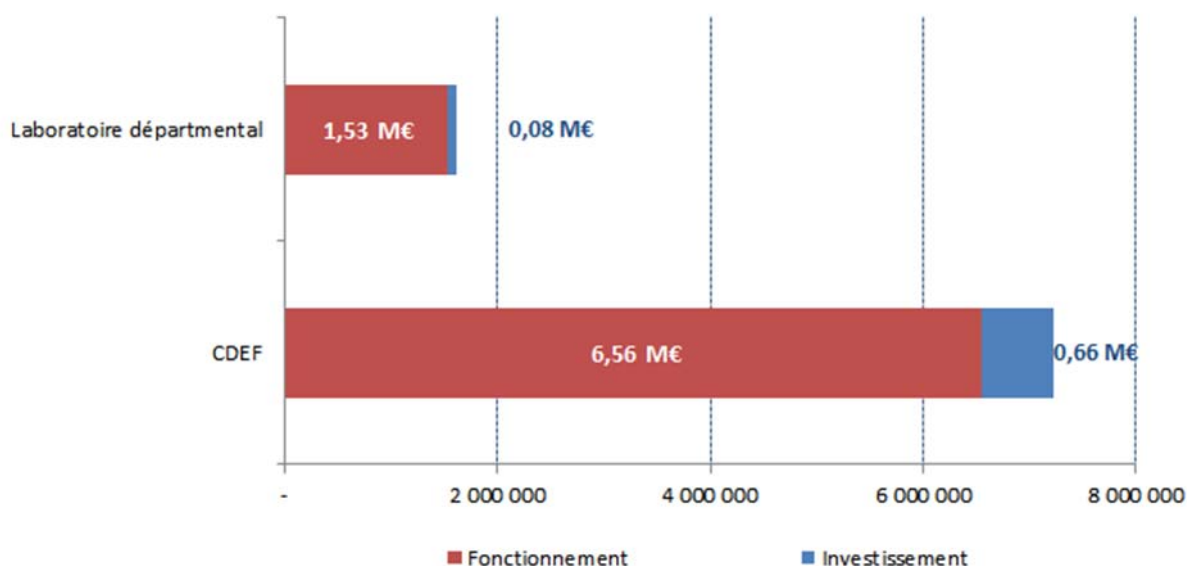
En incluant les budgets annexes, l'encours de dette propre attendu au 01/01/2018 sera de 260,5 M€ et l'annuité de remboursement de la dette de 26,1 M€ dont 20,8M€ en remboursement de capital (20,46 M€ au titre du budget principal) et 5,3 M€ liés aux intérêts.

Le **tableau de synthèse des grands équilibres du budget primitif 2018** s'établit comme suit :

Grandes masses du BP2018 (en M€) Budget principal		BP 2015 (rappel)	BP 2016 (rappel)	BP 2017 (rappel)	<b>BP 2018</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	Recettes Réelles de Fonctionnement (A)	347,38	349,86	346,58	<b>332,7</b>
	Dépenses Réelles de Fonctionnement (B)	325,65	326,64	320,98	<b>310,04</b>
	Epargne Brute (C = A-B)	21,73	23,22	25,6	<b>22,66</b>
<b>Section d'investissement</b>	Remboursement du capital de la dette (D)	19	19,2	19,3	<b>20,46</b>
	Epargne Nette (E = C-D)	2,73	4,02	6,3	<b>2,2</b>
	Recettes Propres d'investissement (F)	12,86	11,13	16,26	<b>15,63</b>
	Appel à l'emprunt prévisionnel (G)	27,39	30,7	29,39	<b>34,17</b>
	Dépenses opérationnelles d'Investissement (H)	42,98	45,84	51,95	<b>52,02</b>

Le Conseil Départemental du Cher disposera au 1/01/2018 d'un budget principal et de deux budgets annexes, à savoir :

- le **Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (C.D.E.F.)**
- le **Laboratoire Départemental d'Analyses (L.D.A.)**



Deux budgets annexes, présentés lors des précédents budgets, ont été clôturés en Assemblée Délibérante lors de la deuxième décision modificative en session du 11 décembre 2017 :

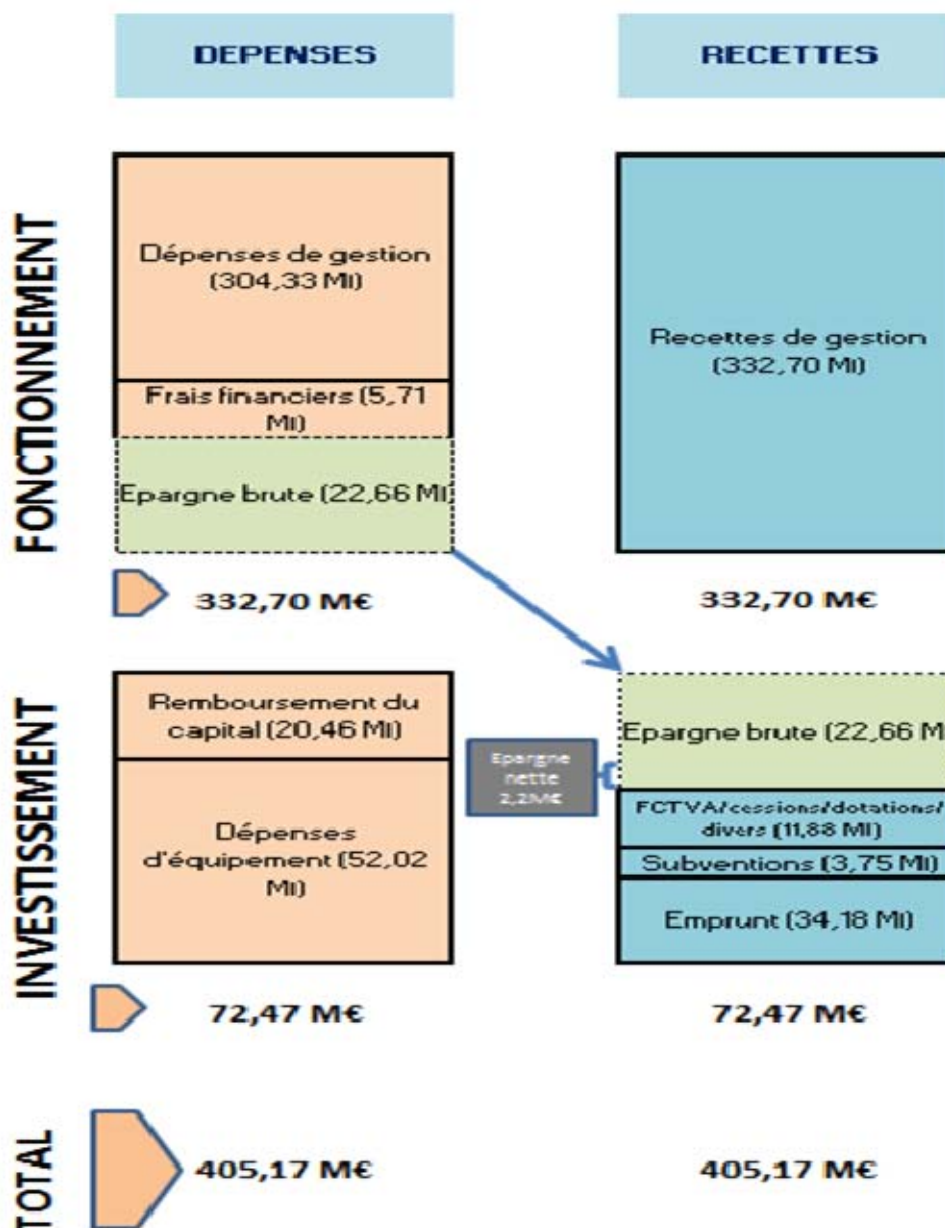
- le budget annexe des « **Transports Interurbains** », crée le 1er juillet 2012 a été clôturé par nécessité liée à la loi suite au transfert de compétence lié à la loi NOTRE du 7/08/2015,

- le **Centre Fonctionnel de la Route (CFR)**, créé par délibération de l'assemblée départementale du 15 juin 2010, est clôturé pour des considérations d'optimisation comptable et de réorganisation interne suite à une réintégration au sein du budget principal au 1/01/2018.

Au total, le budget présenté inclus s'élève à **537 589 362 €** en mouvements budgétaires pour 2018, budgets annexes et mouvements d'ordre inclus, contre 562 768 603€ en 2017 dont 528 351 798 € au titre du budget principal, 1 678 206 € pour le LDA et 7 559 359 € pour le CDEF.

La structure générale du BP2018 en mouvements réels et hors opérations de dette se présente comme suit :

### STRUCTURE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2018



\* Mouvements réels, hors opérations de dette, budget principal

Malgré des contraintes budgétaires prégnantes, un contexte tendu, exigeant, de plus en plus encadré par l'État et laissant de faibles marges de manœuvre au Département, ce troisième budget de la mandature poursuit la stratégie initiale fixée lors du premier budget (BP2016).

Une volonté ferme de l'Exécutif Départemental est de continuer à suivre le cap fixé en déployant des actions de proximité innovantes, nécessaires à l'avancée des territoires et à l'amélioration des services rendus aux habitants du Cher.